



Procès-verbal des décisions prises par le Conseil municipal

Séance du lundi 15 avril 2024 à 20 heures 30

L'an deux mille quatre, le lundi 15 avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane VARGAS, Maire.

Convocation le 10/04/2024

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : Stéphane VARGAS, José OLIETE-NUEZ, Josiane DUMAS, Boris RIOUT, Cathia BERTRAND-RUBINO, Kevin PINCHINOT, Gérard RUEL, Daniel BUONOMO, Emmanuel LIOZON, Saïda JULLIEN-HADJI, Emilie FLOC'H, Patrick MIRABEL, Franck MALINOWSKI, Christine CLASSEN, Mélissa JANNY, Marie-Josée LEXTRAYT

Absents excusés : Delphine MOTREUIL pouvoir à S. Jullien-Hadji, Philippe SCHEINS pouvoir à J. Oliete-Nuez,

Absente : Sylvain BRUNET

Le quorum requis est constaté.

Secrétaire de séance : Kevin PINCHINOT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2024

Le PV est validé à l'unanimité

Délibération n° 08_ 15-04-24_7-1 : Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives s'y rattachant, le compte de gestion dressé par Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Pierrelatte, accompagné des états de développement des comptes de tiers, les états du passif ainsi que les états des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 et s'être assuré que le Responsable du service de gestion comptable de Pierrelatte a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33790 - SAULCE SUR RHODNE

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE EN L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	3 135 325,57		-172 254,97		2 963 070,60
Fonctionnement	783 912,39	500 000,00	327 366,75		613 279,64
TOTAL I	3 921 238,44	500 000,00	155 071,78		3 576 310,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
11740-SAULCE-LOT INDUSTRIEL					
Investissement					22 826,30
Fonctionnement	22 826,30				22 826,30
Sous-Total	22 826,30				22 826,30
11741-SAULCE-MANUFACTURE					
AJEX ET CSES					
Investissement	-224 811,53		41 139,93		-183 671,60
Fonctionnement	-61 339,69		-15 217,48		-76 557,17
Sous-Total	-286 151,22		27 922,45		-258 228,77
TOTAL II	-263 324,92		27 922,45		-235 402,47
III - Budgets des services à					

Considérant que les comptes sont réguliers et bien établis,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2023 par Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Pierrelatte, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 09_ 15-04-24_7-1 : Approbation du compte administratif 2023

Monsieur José Oliete-Nuez, 1^{er} adjoint, assure la présidence de l'assemblée pour l'examen du compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2023 et en avoir débattu,

CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire regroupant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2022,

VU la balance des comptes au 31 décembre 2023,

APPROUVE sans réserve, exception faite de Monsieur Stéphane Vargas, Maire, qui ne participe ni à la délibération ni au vote, le compte administratif établi par lui pour l'exercice 2023.

Délibération n° 10_ 15-04-24_7-1 : Approbation et affectation des résultats 2023

Monsieur Oliete-Nuez poursuit la présidence de l'assemblée.

Le Conseil municipal, considérant la conformité des comptes, entérine définitivement les résultats comptables de l'exercice 2023 (budget principal et budgets annexes) qui seront repris au budget de l'exercice 2024, ainsi que leur affectation, comme précisé dans le tableau ci-annexé.

Monsieur Stéphane Vargas reprend la présidence de l'assemblée pour l'examen des points suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les résultats de 2023 et

AFFECTE les résultats conforme aux tableaux en annexe.

Délibération n° 11_ 15-04-24_7-2 : Fixation des taux d'imposition 2024

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'article 16 de la loi des finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024,

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux des taxes à leur niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE de maintenir les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2024 comme au titre de l'année 2023.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,55 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,56 %

Taxe d'habitation : 3,35 %

Délibération n° 12_ 15-04-24_7-1 : Examen du budget primitif 2024

BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement s'inscrit dans un contexte d'augmentations à la suite de la hausse des tarifs des énergies sur les postes clefs de dépenses. Elle s'équilibre à 3 026 765,85 € et permet de dégager une prévision d'autofinancement, dotations aux amortissements non comprises, de 500 000,00 €.

La section d'investissement, quant à elle, permet de financer les projets stratégiques portés par la municipalité, à savoir, la mise en accessibilité de l'hôtel de ville, la réalisation de travaux de voiries, l'entretien des bâtiments communaux, etc. La prévision globale d'investissement du budget 2022 est donc portée à 6 287 248,60 €.

Le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 026 765,85 €	3 026 765,85 €
Investissement	6 287 248,60 €	6 287 248,60 €
Total budget	9 314 014,45 €	9 314 014,45 €

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT INDUSTRIEL

Le budget de 2024 a pour vocation de finaliser les opérations foncières en cours d'exécution. Deux ventes de terrains communaux sont prévues. Il sera par la suite soldé dans le cadre des procédures liées au transfert de la compétence « zones d'activités » à Montélimar Agglomération.

Le budget annexe « lotissement industriel » s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	490 000,00 €	490 000,00 €
Investissement	0 €	0 €
Total budget	490 000,00 €	490 000,00 €

BUDGET ANNEXE - AIX ET TERRA

La vente du bâtiment de la manufacture « Aix et Terra » sera finalisée cette année. Le budget annexe « Aix et Terra » 2024 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	395 824,40 €	403 701,49 €
Investissement	299 285,49 €	299 285,49 €
Total budget	695 109,89 €	702 986,98 €

VOTE DU BUDGET 2024

Le projet du budget primitif pour 2024 (budget principal et budgets annexes) est voté par chapitres simples en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'exploitation, ainsi que les sections d'investissement, avec reprise des résultats 2023.

Délibération n° 13_15-04-24_3-5 : LOTISSEMENT « LE CLOS AGRIPPA » - RÉTROCESSION À LA COMMUNE DES VOIES, RÉSEAUX ET ESPACES COMMUNS

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de l'association syndicale du lotissement « Le clos Agrippa » relative à la rétrocession des voiries et espaces publics dudit lotissement.

Il propose d'accepter le principe d'une rétrocession, à titre gratuit, des voies et espaces communs du lotissement y compris le bassin de rétention, sous réserve que l'association

syndicale présente un document d'arpentage dûment établi avant leur intégration effective dans le domaine public communal. Les constructions étant achevées et un certain nombre de travaux complémentaires demandés par la commune, Montélimar Agglomération et le Syndicat des eaux Drôme-Rhône, les Documents des Ouvrages Exécutés afférents seront à transmettre et tous les travaux de mise aux normes effectués. Les voies, réseaux et équipements communs de ce lotissement (espaces verts, bassin de rétention) seront rétrocédés à la commune et classés le cas échéant dans le domaine public communal.

Les différents frais liés à cette rétrocession et au classement dans le domaine public communal seront exclusivement et intégralement supportés par l'association syndicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ADOpte le principe de rétrocession du lotissement « Le clos Agrippa », à titre gratuit des VRD y compris le bassin de rétention sous réserve que l'association syndicale présente tous les documents demandés, que tous les réseaux sont conformes et que les frais liés à cette rétrocession seront intégralement supportés par celle-ci.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Inauguration de la caserne « Ginette Favas » et passation de commandement le vendredi 12 avril. Le nouveau chef du centre d'incendie et de secours de Saulce-sur-Rhône est le Lieutenant Philippe Boussange, Vincent Rasclé est nommé commandant honoraire.

Fête du mini basket Drôme-Ardèche le samedi 4 mai ; environ 300 personnes sont attendues. En même temps, un comité directeur de la Fédération française du Basketball aura lieu sur place.

Monsieur le Maire informe que le centre de soins privé dont il fait partie, s'est activé pour trouver de nouveaux médecins généralistes et pour rendre confortable leur installation. Le centre a réussi à obtenir labellisation « MSP – Maison de Santé Pluriprofessionnelle » par l'Agence Régionale de la Santé. La mise en place de ce projet a nécessité beaucoup d'investissement(travail).

Madame Bertrand-Rubino informe que l'association des anciens combattants sera présente lors de la visite du Président de la République dans le Vercors et représenté par son jeune porte-drapeau, Antonin Chareyre. Elle précise aussi que la Présidente, Aurélie Chareyre, a fait un gros travail en collaboration avec les communes de Mirmande, Les Tourettes et la Coucourde.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h27

Le Maire

Stéphane Vargas



Le secrétaire de séance

Kevin Pinchinot

